

Délibération n°2020-02-24

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.10

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Micro-crèche : validation du plan d'investissement du projet

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	71
Pouvoirs	15
Votants	86

L'an deux mille vingt, le 10 juin à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 2 juin 2020 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel dans les conditions prévues par l'ordonnance 2020-39 du 1<sup>er</sup> avril 2020.

**Henri Granet** est nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents en visioconférence mesdames et messieurs les conseillers** : Stéphane Brindel ; Nathalie Le Gall ; Catherine Nirelli ; Stéphane Peyraud ; Jean-Pierre Saugeras.

**Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :**

- Élus ayant donné pouvoir :

<b>Anne-Marie Aubessard</b>	à	Philippe Brugère	<b>Marc Bujon</b>	à	Pierre Chevalier
<b>Sandra Delibit</b>	à	Michel Buche	<b>Frédérique Fraysse</b>	à	Tony Cornelissen
<b>Xavier Gruat</b>	à	Pierre Chevalier	<b>Michel Lacrocq</b>	à	Jean-Marc Michelin
<b>Daniel Mazière</b>	à	Claude Bauvy	<b>Dominique Miermont</b>	à	Bernard Gaertner
<b>Guy Monnet</b>	à	Nicole Berthon	<b>Philippe Pelat</b>	à	Michel Pesteil
<b>Serge Peyraud</b>	à	Claude Bauvy	<b>Sylvie Prabonneau</b>	à	Philippe Roche
<b>Jean-Marc Sauviat</b>	à	Mady Junisson			

- Élus excusés :

Maryse Badia ; Marine Belle ; Jean-Paul Bourre ; Robert Bredèche (représenté par Aline Chevalier) ; Geneviève Disdero ; Daniel Escurat (représenté par Daniel Joly) ; Baptiste Galland ; Alain Gueguen ; René Lacon ; Martine Leclerc ; Michel Lefort-Lary ; Martine Pannetier ; Daniel Poigneau ; Francis Roques ; Christine Rougerie ; Gérard Rougier ; Christophe Tur (représenté par Claude Davoine) ; Gérard Vinsot.

Le Président rappelle que la collectivité est chargée d'accueillir les enfants de 0 à 3 ans à la micro-crèche à Sornac.

Actuellement, et ce depuis 2015, la Micro-crèche « l'Amusette » à Sornac est locataire d'un pavillon de l'Office Public de l'Habitat Corrèze, « Corrèze Habitat ». Ces locaux devaient être à l'origine provisoires.

Cette maison, à usage d'habitation, n'est pas adaptée pour être une structure petite enfance. La pièce de vie est trop exiguë pour recevoir 10 enfants âgés de 3 mois à 3 ans et l'agencement de la maison ne permet pas la prise d'autonomie des enfants (petits lavabos à hauteur pour se laver les mains, salle d'activité adaptée...). De plus, Corrèze Habitat souhaite récupérer cette maison pour la réutiliser comme habitation.

La Protection Maternelle et Infantile a également constaté que les locaux ne permettaient pas de garantir réellement un accueil de qualité des enfants.

Un projet de construction d'un nouveau bâtiment pour accueillir la micro-crèche à Sornac a été lancé. La commune de Sornac a proposé à la communauté de communes un terrain situé à côté de l'école et du centre de loisirs, en plein centre bourg. Il serait mis à disposition gratuitement par la commune.

#### Objectif du projet :

- Permettre l'accueil des enfants et des agents dans de meilleures conditions
- Offrir un lieu d'accueil de la petite enfance permettant aux enfants de grandir et de s'épanouir dans un local adapté
- Construire une structure respectant l'espace nécessaire pour l'accueil de 10 enfants
- Améliorer les conditions de travail des professionnels de la petite enfance

Le début des travaux pourrait commencer au 4ème trimestre 2020.

Le coût prévisionnel du projet est de 266 666,67 € HT soit 320 000,00 € TTC et serait subventionné à près de 70%.

#### Le plan de financement prévisionnel :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
<b>DETR</b>	<b>64 000,00 €</b>	<b>24,00 %</b>
<b>DSIL</b>	<b>82 000,00 €</b>	<b>30,75 %</b>
<b>CAF 19</b>	<b>40 000,00€</b>	<b>15,00 %</b>
Autofinancement HCC	80 666,67 €	30,25 %
<b>TOTAL</b>	<b>266 666,67 €</b>	<b>100,00%</b>

Après en avoir délibéré favorablement à raison d'une abstention et de 85 voix pour, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de construction de la micro-crèche à Sornac, pour un montant de 266 666,67 € HT – 320 000,00 € TTC ;
- **ARRETE** le plan de financement proposé ci-dessus ;

- **DEMANDE** à monsieur le Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation Soutien Investissement Local (DSIL) – « contrat ruralité », au taux de 30.75% soit une subvention sollicitée de 82 000 € ;
- **DEMANDE** à monsieur le directeur de la CAF de la Corrèze, l'octroi d'une subvention au titre du Fond de Modernisation de l'Etablissement du Jeune Enfant au taux de 15 %, soit une subvention sollicitée de 40 000 € ;
- **APPROUVE** la mise à disposition gratuite du terrain pour la construction de la micro-crèche de la commune de Sornac à Haute-Corrèze Communauté et à engager les frais annexes éventuels liés à cette décision ;
- **AUTORISE** le président à signer la convention de mise à disposition du terrain entre la commune de Sornac et la communauté de communes ;
- **AUTORISE** le président à effectuer toutes les démarches nécessaires au projet.

A la majorité	
Votants	86
Pour	85
Contre	0
Abstention	1

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 10 juin 2020

Le président,  
Pierre Chevalier

